

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_065

Décision modificative n°2

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Suite à la délibération rectificative précédente, le président propose au comité syndical, afin de couvrir le déficit d'investissement, que le résultat de fonctionnement reporté inscrit au R002 soit basculé en recettes d'investissement à l'article 1068. Il propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		-49 045,75
TOTAL		0.00	-49 045,75
INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		49 045,75
TOTAL		0,00	49 045,75
TOTAL		0,00	0,00

Le président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les _____ jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN TARN-AVANT" around the perimeter.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

le 12/11/2019

et publié ou notifié

le 12/11/2019